

PARTICULIERS



ex. : Passeport, acte de naissance, ...

Ok



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

(<https://www.service-public.fr/>)

[Accueil particuliers \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=Particuliers)

>

[Papiers – Citoyenneté – Élections \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N19810)

>

[Élections \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N47\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=N47)

>

[Peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ? \(https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34240\)](https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34240)

Question-réponse

Peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?

Vérfié le 28 juin 2022 – Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Oui, vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6e vendredi qui précède le 1er tour. Ce délai est reporté au 10e jour avant le 1er tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré). En Nouvelle-Calédonie, vous devez vous inscrire durant l'année qui précède l'élection.

À savoir

quelle que soit votre situation, si vous n'êtes pas inscrit à cause d'une erreur de l'administration, vous pouvez obtenir votre inscription jusqu'au jour de l'élection.

Vous pouvez vérifier votre inscription sur la liste électorale à l'aide de ce téléservice :



Service en ligne

Vérfier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Accéder au service en ligne [↗ \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Ministère chargé de l'intérieur

Tout replier

Tout déplier

Jeune français de 18 ans

Déménagement



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34240>

Hôtel de Ville

5 chemin de Bellevue CS 80015

49610 Mûrs-Érigné

Acquisition de la nationalité française



Fin de suspension du droit de vote



Erreur matérielle de l'administration



Textes de référence



Services en ligne et formulaires



Questions ? Réponses !

Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F15748>)

Quelles sont les dates des prochaines élections ? (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1939>)

Et aussi

Listes électorales : nouvelle inscription (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1367>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Inscription sur la liste électorale d'une personne devenue française (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34778>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1372>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Vote par procuration (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F1604>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Vote d'un Français installé à l'étranger (<https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F16904>)

Papiers – Citoyenneté – Élections

Pour en savoir plus

Pays de l'Union européenne  (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)

Commission européenne

©
Direction de l'information légale et administrative (<https://www.dila.premier-ministre.gouv.fr>)



URL de la page : <https://www.murs-erigne.fr/service-public/particuliers/?xml=F34240>
Hôtel de Ville
5 chemin de Bellevue CS 80015
49610 Murs-Érigné